

Open mouche Ardent Pêche : règlement du concours

1/ Gestion des compétiteurs

Les compétiteurs sont répartis en binôme, mais concourent seuls.

Les spots de départ sont tirés au hasard avant le jour-J, et connus uniquement le jour-J.

Répartis au départ tout autour de l'étang (10 postes à pêcher) - premier poste tiré au hasard, puis rotation vers la gauche. 30 minutes par manche

2 / Calcul des points

De base : 1 truite = 1 point

A chaque manche, les deux pêcheurs tirent au hasard une carte avec leur arbitre, et un bonus/malus leur est attribué sur cette manche. Les deux pêcheurs ont le même bonus/malus à chaque manche. Les 10 bonus/malus sont :

1 - chaque poisson compte double (1 poisson = 2 points)

2 - si 0 poisson sur la manche, 5 poissons retirés

3 - seulement 10 lancers autorisés sur la manche

4 - seulement une mouche autorisée sur la manche

5 - chaque poisson compte 5 points

6 - les points de la manche sont divisés par deux

7 - les points de la manche sont multipliés par deux

8 - seulement 5 lancers sur la manche

9 - un point uniquement tous les 2 poissons

10 - Chaque poisson compte 3 points

Le classement s'établit sur le cumul des points de chaque manche.

3/ Horaires de la compétition

30 minutes par manche.

Répartition horaire :

9h - 9h30

9h35 - 10h05

10h10 - 10h40

10h45 - 11h15

11h20 - 11h50

Pause

13h30 - 14h00

14h05 - 14h35

14h40 - 15h10

15h15 - 15h45

15h50 - 16h20

17h00 - Annonce des gagnants

4/ Techniques de pêche autorisées

Pêches autorisées :

Mouche uniquement, sèche, nymphe, streamer. Max trois mouches par canne. Ardillons écrasés.

Épuisette obligatoire. Le poisson ne sort pas de l'eau ou reste dans l'épuisette. Si le poisson touche le sol, il ne peut être comptabilisé.

Wadding interdit.